

Plus qu'une question d'image ?

Monique Lemieux, directrice du Bulletin

L'accès à la retraite s'accompagne d'un nouveau statut — d'aucuns diront d'une absence de statut — qui peut créer un certain malaise. Le terme de professeure, professeur à la retraite ne plaît pas à tout le monde. Suffisamment de commentaires de nos membres nous font croire qu'on souhaite une action du conseil sur cette question. À l'intérieur même du conseil, certains s'interrogent sur la pertinence du débat. Quoi qu'il en soit, le président **Philippe Barbaud** fait le bilan des usages dans le monde universitaire et vous invite à faire connaître vos réactions.

Au-delà des termes, ou plutôt à travers les termes, il y a une symbolique. Comment vivons-nous notre statut de retraité ? Quelle reconnaissance cherchons-nous ? Dans la suite de sa chronique, **Simone Landry** pose, bien sûr, la question de façon beaucoup plus large, mais au moins un aspect de sa problématique est lié aux dénominations et à ce qu'elles représentent pour la personne retraitée.

Deux articles de ce numéro illustrent le dynamisme de nos membres au sein de UQAM Générations (**Louis Gill** et **Jacques-Albert Wallot**). Sur un ton léger, **Jean-Guy Sabourin** nous propose une nouvelle chronique ; l'idée est intéressante, souhaitons qu'elle ait une suite. Merci à tous ces collaborateurs et à **Michèle Febvre** qui nous livre ici un témoignage sur les débuts de sa vie de retraitée.

37

mars 2007

sommaire

Plus qu'une question d'image ? <i>Monique Lemieux</i>	1
Malaise autour d'un titre <i>Philippe Barbaud</i>	2
La satisfaction de nos besoins pendant la vie active <i>Simone Landry</i>	5
Où sont-ils et que font-ils ? <i>Jean-Guy Sabourin</i>	8
Activité intergénérationnelle au MBAM <i>Jacques-Albert Wallot</i>	9
Bourse APR-UQAM : remerciements <i>Christiane Arseneault</i>	9
Entrevue : Michèle Febvre <i>Monique Lemieux</i>	10
Reconnaisances et honneurs <i>Monique Lemieux</i>	11
Rembourser la dette publique : la pire des hypothèses <i>Louis Gill</i>	12



« Professeur, professeure honoraire » : malaise autour d'un titre

::: Philippe Barbaud, professeur honoraire, Département de linguistique

Il semble exister un malaise terminologique parmi de nombreux professeurs et professeures à la retraite de l'UQAM qui se manifeste dès l'instant où, expérimentant leur nouveau statut social, ces respectables sexagénaires ou septuagénaires s'interrogent sur la façon dont ils doivent signer un article scientifique ou une lettre ouverte à un quotidien, s'identifier sur une carte de visite, se présenter comme expert scientifique ou conférencier bénévole, bref à toute occasion qui les met en contact avec un public ou une autorité. L'emploi de l'étiquette de *professeur retraité* ou *professeure retraitée*, ainsi que celle de *professeur à la retraite* ou *professeure à la retraite* s'avère souvent source d'embarras, voire d'insatisfaction, pour celui ou celle — et ils sont fort nombreux — qui, au matin de leur nouvelle vie, continuent d'être intellectuellement actifs, socialement engagés ou médiatiquement sollicités, que ce soit dans le cadre de l'université qui, visiblement, ne les compte plus dans son corps professoral ou de toute autre institution, organisme, groupement, etc., pour lesquels il faut afficher un titre quelconque pour accréditer sa présence. S'agit-il d'une perception erronée de ma part, ou bien d'une réalité diffuse et peu facile à démontrer ?

Le malaise provient de ce qu'une dénomination administrative n'est pas un titre honorifique. Or les

étiquettes en question ne sont pas des titres mais des dénominations du sens commun. D'où une certaine confusion bien compréhensible dans les esprits, car le mot « retraite » est encore perçu dans notre société laborieuse avec une connotation négative. Dans le milieu universitaire voué au « rayonnement » institutionnel et à la « diffusion » du savoir, le qualificatif de « retraité » devient une sorte d'antonyme qui heurte bien des réflexes acquis au cours de la carrière universitaire, surtout lorsqu'elle se prolonge au-delà de l'emploi salarié. Nombreux *a priori* sont les universitaires qui, bien que ne faisant plus partie du corps professoral de leur université d'attache, n'en continuent pas moins de porter le flambeau institutionnel, poursuivant pendant un certain nombre d'années des activités de directorat d'études supérieures, voire même de recherches subventionnées et d'expertises internationales. Aussi, décliner publiquement le contraire de ce qu'on continue d'être pendant un certain temps peut-il être ressenti par l'universitaire retraité avec aussi peu d'enthousiasme que s'il se faisait qualifier de professeur « pensionné ».

Mais la situation s'avère d'autant plus fâcheuse à l'UQAM que toute la question des titres fait l'objet d'un label syndical à l'origine d'une terminologie dûment conventionnée et détaillée. Le statut de profes-



Association des professeures et professeurs retraités de l'Université du Québec à Montréal

Conseil d'administration 2006-2007

<i>Président</i>	Philippe Barbaud <i>president@apr-uqam.org</i>
<i>Vice-présidente</i>	Louise Dupuy-Walker
<i>Secrétaire</i>	Yvon Pépin
<i>Trésorier</i>	Roch Meynard Denis Bertrand Albert Desbiens Monique Lemieux

Bulletin Pour la suite du monde

Directrice Monique Lemieux
bulletin@apr-uqam.org / 514-486-8410

Adresse postale

APR-UQAM
Université du Québec à Montréal
Case postale 8888, succ. Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3P8

Secrétariat (sans permanence)

Bureau V-6130, pav. Sainte-Catherine
Université du Québec à Montréal

Téléphone (répondeur seulement) : 514-987-3605

Site Web : <http://www.apr-uqam.org>

Adresses courriel : activites@apr-uqam.org
registraire@apr-uqam.org
webmestre@apr-uqam.org

seur y est décliné selon pas moins de dix qualificatifs différents en vertu d'une définition particulière à l'Article 1 de la Convention collective actuellement en vigueur : (professeure, professeur) régulier, invité, à plein temps, à demi-temps, substitut, sous octroi, visiteur et associé. Naturellement, aucune des quatre étiquettes ci-haut mentionnées n'y figure, ce qui peut en étonner certains, dans la mesure où la cessation d'emploi d'une ou d'un salarié est reconnue comme telle dans plusieurs autres conventions collectives. Par ailleurs, une clause du protocole d'entente UQAM-APR-UQAM intitulé *Droits et privilèges des professeures, professeurs à la retraite*, mentionne explicitement parmi les avantages dont jouissent les membres de notre association la possibilité « d'utiliser le titre de professeure, professeur honoraire. » De surcroît, les pratiques institutionnelles font régulièrement usage du titre de professeure, professeur émérite lors de la reconnaissance honorifique d'une ou d'un professeur à la retraite. À l'UQAC, l'éméritat est même un statut non honorifique octroyé en vertu de l'article 1.18 de la convention collective des professeurs, comme une sorte de statut *post labore* que la ou le professeur sollicite lui-même dans le prolongement des procédures de promotion, à l'instar de l'UQTR où, en revanche, il n'est pas conventionné bien que limité annuellement à trois octrois pour fins de reconnaissance institutionnelle. En pratique, la concurrence à laquelle ces trois titres se livrent est l'indication claire d'un recoupement stérile, non pas tant à cause de leur définition ou de leur utilité que d'une pratique devenue laxiste et sans uniformité dans le milieu universitaire québécois.

L'état des lieux est actuellement celui-ci. *Honoraire* n'est pas un qualificatif officialisé et dûment octroyé par une haute instance dans un but de reconnaissance statutaire individualisée, en dépit de son statut protocolaire dans notre institution. Son emploi est discrétionnaire. *Associé* est un qualificatif conventionnel qui est couramment attribué à des fins administratives, par l'instance départementale uniquement, mais dont la définition est habituellement applicable à un membre actif du personnel enseignant ou de recherche et qui n'est donc pas à la retraite. *Émérite* est un qualificatif honorifique prestigieux, exceptionnellement octroyé par la plus haute instance institutionnelle dans un but de reconnaissance individualisée, et dont la définition qu'en donne l'UQAM est applicable « à des professeurs qui ont terminé leur carrière à l'Université, mais qui désirent néanmoins maintenir une activité sur le plan de l'encadrement aux études avancées, de la recherche ou de la création. »

En pratique, les membres de l'APR-UQAM ne se prévalent pas du titre lié au qualificatif *honoraire* reconnu dans le protocole de leur association, entre autres parce que ce titre ne leur procure aucun avantage particulier, contrairement à ce qui se passe ailleurs dans le monde, et en Europe tout particulièrement. L'UQAM elle-même n'y fait pas une seule fois référence dans les pages de son site Internet, se contentant d'employer nommément le terme administratif *retraité* plutôt que le titre honorifique du protocole. D'ailleurs, il n'y existe aucun hyperlien pour 'retraités', contrairement à 'diplômés'. La carte officielle de la bibliothèque n'affiche que la mention « professeur retraité ». À toutes fins utiles, les professeures et professeurs à la retraite qui poursuivent leurs activités intellectuelles, professionnelles ou disciplinaires en faveur de l'institution ou non se font personnellement attribuer le label associé de la convention collective sur initiative personnelle et pour des raisons purement administratives, et non pas honorifiques, ce qui occasionne éventuellement pour la personne retraitée et non-syndiquée un conflit de juridiction syndicale lorsqu'il y a matière à rémunération ou à reconnaissance de tâche. Il existe donc plusieurs collègues qui sont des professeurs retraités associés qui renoncent à se faire appeler honoraires de surcroît.

La situation se brouille d'autant plus que les us et coutumes des milieux universitaires national et international peuvent différer des pratiques graduellement mises en place à l'UQAM. Dans le monde anglo-saxon, le titre *emeritus* est officiellement octroyé par décision de l'institution aux universitaires à la retraite mais toujours actifs, souvent en considération de services rendus et d'une contribution remarquable au rayonnement de leur université. L'éméritat peut se concilier avec le salariat partiel, si bien que ce statut est octroyé sur une large échelle parmi les universités lorsque le professeur ou la professeure qui a atteint un âge assez respectable continue à oeuvrer pour le compte de l'institution par son encadrement, son enseignement ou sa recherche. En Europe, et en France plus particulièrement, où le même statut est encadré par une loi datant du 13 septembre 1984, l'éméritat est accordé parcimonieusement, sur décision d'un conseil scientifique ou d'une faculté, à un ou une universitaire à la retraite qui poursuit certains travaux de recherche ou d'encadrement de doctorants.

Quant au qualificatif *honoraire*, la différence est plus accentuée entre les deux traditions universitaires. Dans le monde anglo-saxon, *honorary* s'entend pour être purement honorifique, et il n'est jamais

associé à l'exercice effectif de certaines fonctions ou activités. Dans le monde francophone, en revanche, l'honorariat n'est pas associé à la cessation de toute fonction universitaire, puisqu'il est accordé sur nomination à toute personnalité (professeur, directeur, ingénieur, maître de conférence, inspecteur, doyen, etc.) qui, à sa prise de retraite ou après, se signale en poursuivant ses activités intellectuelles de diffusion du savoir, d'encadrement des doctorants, voire même de recherche institutionnelle sans égard au statut de l'institution d'attache, qu'il s'agisse d'universités, de grandes écoles ou d'instituts. L'université de Lausanne, par exemple, exige que la personne ait été à son emploi comme professeur ordinaire pendant au moins douze ans.

Ce titre est très largement accordé par les instances institutionnelles, le plus souvent à leur initiative, et il est régulièrement utilisé par leur détenteur comme marque de leur prestige personnel. Se font appeler professeur ou professeure honoraire des sommités telles que René Thom (mathématicien), Michel Butor (écrivain), Françoise Héritier (ethnologue), Jean-Pierre Serre (mathématicien, prix Abel), Pierre-Gilles De Gennes (physicien, prix Nobel). Le linguiste Noam Chomsky est présenté sous ce titre dans l'*Encyclopédie scientifique en ligne*. Toutefois, la renommée personnelle ne conditionne pas l'octroi du titre, puisqu'elles sont légions les personnes toujours actives, mais beaucoup moins connues, qui se prévalent officiellement du statut de l'honorariat. À l'Université du Québec en Outaouais, ce titre est décerné par le conseil d'administration sur recommandation du recteur, parallèlement à celui de « membre honoraire » applicable aux membres des autres personnels de l'université. À l'Université du Québec à Montréal, par contre, l'institution n'est pas formellement engagée vis-à-vis de l'honorariat, ne l'étant que vis-à-vis de l'éméritat. À l'université McGill, on compte 191 personnes, professeurs ou bibliothécaires retraités qui, depuis 1975, peuvent se prévaloir de l'éméritat en étant « appointés » au corps professoral de l'université.

On constate ainsi que la distinction de l'honorariat, outre d'être fort peu répandue dans le milieu universitaire québécois, semble vouloir se dissocier des pratiques de reconnaissance institutionnelle solidement implantées partout ailleurs dans le monde francophone et en Europe. Une telle singularité n'a

rien de souhaitable puisqu'elle confine à l'isolement culturel et perpétue l'ambiguïté des usages. N'est-il pas toujours temps de rectifier le tir qui permettra d'éliminer un malaise généralisé parmi les professeurs et professeurs retraités de l'Université du Québec à Montréal? Personnellement, je favorise la réhabilitation concertée du titre de professeur honoraire dans le milieu universitaire québécois, ou du moins à l'UQAM, comme initiative visant à l'harmonisation des appellations propres aux traditions francophone et européenne. Je préconise la reconnaissance institutionnelle de l'honorariat *post labore*m, distinct du prestige exceptionnel de l'éméritat accordé par le conseil d'administration, comme statut honorifique accordé officiellement par une haute instance académique de l'université en reconnaissance des travaux poursuivis par tous ceux et celles qui, au cours de leur retraite, demandent que soient reconnues leurs activités intellectuelles, scientifiques, pédagogiques ou artistiques sans qu'il y ait à solliciter cet honneur en vertu de démarches hyper-procédurières. Celles-ci pourraient s'inspirer des pratiques de l'université McGill, applicables au statut de professeur ou bibliothécaire emeritus. Un formulaire relativement léger de demande de reconnaissance du titre est disponible sur Internet pour tout professeur en mesure de justifier et d'étayer sa démarche, celle-ci restant soumise à l'évaluation du secrétariat de l'institution, à la recommandation par le Sénat et à l'approbation par le Bureau des gouverneurs.

Mes collègues du conseil d'administration de l'APR-UQAM et moi-même souhaiterions connaître votre réaction à cette proposition en répondant aux trois questions suivantes :

- 1) Utilisez-vous le titre de professeur honoraire ?
- 2) Est-il opportun de remplacer officiellement le titre de professeur associé par le titre de professeur honoraire en reconnaissance de vos activités *post labore*m ?
- 3) L'UQAM devrait-elle s'impliquer davantage dans l'usage institutionnel de cette appellation ?

Faites-nous part de vos commentaires en m'envoyant un courriel à l'adresse president@apr-uqam.org.

Les besoins psychologiques après la retraite.

2. La satisfaction de nos besoins pendant la vie active

::: Simone Landry, professeure associée, Département de communication sociale et publique

Dans ce deuxième article, je présente une description de la façon dont nous avons, jadis et naguère, au temps où nous étions toujours à l'œuvre comme professeurs et professeures à l'UQAM, structuré la satisfaction de nos besoins psychologiques fondamentaux. Pour ceux et celles qui voudraient réfléchir sur les changements advenus dans leur façon personnelle de satisfaire ces besoins avant et après la retraite, je propose une grille reprenant en une seule les deux premières colonnes du tableau 1, présenté dans le premier article de cette série. En complétant la deuxième colonne, relative à la façon dont vous avez satisfait ces besoins avant la retraite, puis la troisième qui vous permet de voir comment vous y répondez maintenant, vous serez en mesure de prendre acte des écarts entre les deux situations et, qui sait, de vous réjouir du résultat ou de tenter de trouver un équilibre plus satisfaisant !

Le besoin d'action

La vie active... Ces trois petits mots peuvent plonger certains d'entre nous dans la nostalgie de ce temps révolu où, deux fois la semaine, nous entrions dans notre salle de cours, balayions du regard les jeunes visages devant nous, et puis nous mettions à transmettre une part de ce savoir que nous avons mis des années à construire et qui dort peut-être à présent en nous. Périmé, inutile ? Nos recherches, terminées, caduques ? Nos si nombreux articles, nos ouvrages, remisés dans quelque classeur que désormais nous n'ouvrons plus ? Et la direction d'un département, d'un programme, d'un groupe de recherche, qu'en reste-t-il ? Notre insertion dans les structures universitaires ou syndicales, oubliée ? Quand nous retournons dans les couloirs des pavillons que nous avons hantés pendant tant d'années, ne ressentons-nous pas un léger pincement au cœur ? « Je n'habite plus ce lieu, je ne fais que le visiter, comme je retourne parfois dans les rues qui ont bercé mon enfance. »

Pendant vingt, trente, trente-cinq années, c'est par notre travail professoral sous toutes ses formes que s'est essentiellement structurée la satisfaction de notre besoin fondamental d'action. Rappelons-nous nos premiers pas dans les vieux locaux de l'UQAM, environnement vétuste auquel avons su nous adapter. Chacun de nous a fait de son bureau un petit sanctuaire aux bibliothèques plus ou moins débordantes. Ainsi avons-nous planté le décor de notre action en milieu universitaire, acceptant pourtant de bonne grâce les déménagements dans de nouveaux locaux, au fur et à mesure que se développait le campus. Notre

travail professoral, selon nos disciplines respectives, s'effectuait en ces lieux, dans nos laboratoires ou nos ateliers, à la maison aussi. Le travail lui-même occupait de longues heures : il n'y avait jamais assez de temps pour tout faire et pour beaucoup d'entre nous, la semaine de soixante heures de travail était la règle plutôt que l'exception. Notre besoin d'action s'exprimait aussi dans la vie privée, avec ou sans partenaire, avec ou sans enfants, de sorte qu'aux tâches liées à notre profession venaient s'ajouter toutes les autres tâches, celles de la vie quotidienne, et aussi les jeux, les sports, les loisirs, les voyages, auxquels nous ne pouvions consacrer que la portion congrue de nos jours et de nos semaines. Il nous arrivait parfois de rêver de la retraite... « Quand je serai retraitée, je m'abonnerai à un club de golf, je jouerai vraiment au bridge, je m'occuperai davantage de mes petits-enfants, je suivrai des cours de cuisine, de photographie, je voyagerai en Inde pendant un an, je me joindrai à un club de randonnée ou d'ornithologie ! » Nous songions déjà à des façons différentes de structurer la satisfaction de notre besoin d'action, ce qui peut être l'indice d'une certaine insatisfaction relative à la place prépondérante prise par le travail dans notre vie quotidienne d'antan.

Le besoin d'affection

Le besoin d'affection, ce besoin d'aimer et d'être aimé, dans l'intimité des relations amoureuses ou amicales, nous l'avons satisfait, plus ou moins bien, avec tous les aléas que la vie nous réserve en ce domaine. Nous avons construit notre réseau de liens affectifs avec plus ou moins de bonheur, en y consacrant

crant plus ou moins de temps. Malgré la très forte prégnance de la zone du travail dans nos vies, plusieurs d'entre nous ont su maintenir ces relations si importantes avec nos conjoints et conjointes, nos enfants, nos parents, tous nos proches; d'autres ont dû en construire de nouvelles. Les amitiés souvent se sont développées à partir des affinités avec certains collègues, les amours aussi parfois, licites ou illicites. Pendant toute notre carrière, nous fûmes présents et reconnus dans un milieu humain vivant et stimulant, un milieu d'inclusion, encore que pour certains d'entre nous, l'exclusion, voire même le harcèlement psychologique, ont pu nous porter de durs coups pour ce qui est de nos besoins d'inclusion, d'appartenance, d'estime et de reconnaissance (Arousseau et Landry, 1995; Landry, 2002).

La reconnaissance atteint toutes les sphères de notre existence, et ses différentes formes ne peuvent se substituer l'une à l'autre [...] J'ai besoin d'être reconnu sur le plan professionnel comme dans mes relations personnelles, dans l'amour et dans l'amitié; et la fidélité de mes amis ne compense pas vraiment la perte de l'amour, pas plus que l'intensité de la vie privée ne peut effacer l'échec dans la vie politique. Un individu qui a investi l'essentiel de sa demande de reconnaissance dans le domaine public mais n'y reçoit plus aucune attention se découvre soudain privé d'existence (Todorov, 1995, p. 106-107).

Pour nous, professeurs d'université, ce besoin de reconnaissance, que l'on peut certes associer à un certain narcissisme — pas nécessairement malsain, par ailleurs —, fut sans doute l'un des moteurs importants nous ayant amenés à structurer professionnellement notre besoin d'action en nous préparant à la carrière professorale, en y entrant de plain-pied et en la poursuivant pendant de longues années malgré ses fortes exigences.

Le besoin de contrôle

Dans la sphère universitaire, la satisfaction de notre besoin de contrôle se manifeste de diverses façons. Le besoin de sécurité, associé au contrôle sur les ressources dont nous disposons en vue de la satisfaction de la plupart de nos autres besoins, y compris les besoins primaires que sont les besoins physiologiques, se trouve satisfait par le salaire que nous recevons en échange de notre travail et par les instruments de tous ordres qui nous sont fournis — ou non — afin de soutenir notre action. Les ressources qui nous sont nécessaires en enseignement, en recherche et aussi dans le cadre des services que nous rendons tant à la communauté interne qu'aux collectivités externes sont souvent contrôlées par d'autres au niveau institutionnel, ce qui a pu être source d'insatisfaction pour

plusieurs d'entre nous au cours de notre carrière universitaire. Qu'il s'agisse d'équipements informatiques, de subventions de recherche, de salles de cours, de livres, d'accès à certains services, il a pu nous apparaître au fil des ans que nous avions peu de contrôle sur certains des outils pourtant jugés essentiels à la réalisation de notre travail professoral. Notre *pouvoir-de*, c'est-à-dire la capacité de nous réaliser ici pleinement s'est peut-être trouvé limité par la pénurie de certaines de ces ressources. Quant à notre pouvoir sur les autres, il va sans dire que nous avons eu pendant notre carrière universitaire un pouvoir certain sur nos étudiantes et étudiants, sur nos assistantes et assistants de recherche, sur certains de nos collègues, un certain pouvoir aussi au sein de nos assemblées départementales. Pour ceux et celles d'entre nous qui ont occupé des postes de direction ou œuvré dans les instances académiques ou autres, le besoin de contrôle sur les personnes a pu ici être satisfait par l'exercice d'un certain pouvoir formel, institué, contribuant à hausser notre statut au sein de l'institution, confortant ainsi aussi notre besoin de reconnaissance.

Tout au long de ma carrière, j'ai très souvent entendu des collègues me dire qu'à leurs yeux, l'une des dimensions les plus importantes du statut de professeur, c'est la liberté¹. Le besoin de liberté est sans doute fort important pour nous : liberté dans le choix de nos domaines d'expertise et de nos champs spécifiques de recherche, liberté dans notre emploi du temps, liberté académique.

Être libre, c'est faire ce que l'on veut. De là, trois sens principaux du mot, selon le faire dont il s'agit : liberté d'action (si faire c'est agir), liberté de la volonté (si faire c'est vouloir [...]), enfin liberté de l'esprit ou de la raison (quand faire c'est penser) (Comte-Sponville, 2001, p. 339).

Le besoin de sens

La curiosité scientifique qui nous anime, le besoin de comprendre, le désir de transmettre à d'autres un savoir que nous développons tant par nos recherches empiriques que par l'intégration soutenue des savoirs construits par d'autres, depuis la plus lointaine Antiquité pour les historiens et philosophes, ou depuis l'émergence du domaine scientifique où nous avons choisi de nous investir pour les autres, voilà ce qui caractérise le besoin et la quête de sens pour nous, professeures et professeurs. Sans doute plusieurs d'entre nous poursuivent-ils cette quête, par-delà le passage de la vie universitaire à la retraite, mais pour ceux et celles qui ont besoin de lieux et d'instruments spécifiques de recherche, d'équipes d'assistants, il est matériellement impossible de donner la même orientation à cette quête de sens.

La quête de sens revêt toutefois une envergure qui dépasse le besoin de connaître ou de comprendre. N'y a-t-il pas ici une nécessité ontologique que nous ne pouvons plus guère conjurer, du jour où l'entrée en retraite nous place devant l'inexorable : nous sommes maintenant au soir de la vie.

Mais...

Mais la retraite peut durer très longtemps. Il importe donc, comme le soulignait Lucie Mercier lors de l'atelier organisé par l'APR-UQAM sur les dimensions psychosociales de la retraite, de restructurer notre façon de répondre à nos besoins fondamentaux. Le prochain article de cette série portera sur cette question.

Tableau 1
Grille d'analyse personnelle
La satisfaction des besoins psychologiques fondamentaux²

<i>Besoins fondamentaux et besoins partiels y inclus</i>	<i>Satisfaction ou non de ces besoins avant la retraite</i>	<i>Satisfaction ou non de ces besoins depuis la retraite</i>
<p><i>Besoin d'action</i> Adaptation à et de l'environnement Travail sous toutes ses formes Production utilitaire Création artistique Jeu</p>		
<p><i>Besoin d'affection</i> Amour et amitié Intimité Inclusion Appartenance Estime Reconnaissance</p>		
<p><i>Besoin de contrôle</i> Emprise sur son environnement Contrôle sur les ressources Contrôle sur les personnes Sécurité Liberté</p>		
<p><i>Besoin de sens</i> Compréhension Connaissance Croyance</p>		

¹Vous aurez sans doute constaté que le besoin de liberté était absent de la typologie des besoins présentée dans l'article précédent. C'est la réflexion suscitée par cette série d'articles qui m'a amenée à l'inclure, sous la bannière plus générale du besoin de contrôle, ce qui peut paraître paradoxal. Mais l'absence de contrôle, c'est le chaos, incompatible à mes yeux avec la liberté, alors que le contrôle excessif, c'est la mort de la liberté...

²Il est à noter que l'intensité de chaque besoin varie d'un individu à l'autre. Telle personne aura du mal à travailler si son environnement immédiat ne lui procure pas calme et sérénité. Telle autre placera au-dessus de tout son besoin de reconnaissance alors que pour une autre le besoin de liberté primera sur tous les autres. Vous pouvez coter l'intensité pour vous de chacun des besoins, sur une échelle de 1 à 5, ce qui peut permettre de pondérer l'impact relatif de sa satisfaction ou non.

Références

Aurousseau, Chantal & Simone Landry. (1996). *Les professionnelles et professionnels aux prises avec la violence organisationnelle*, Montréal, Services aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal et Fédération des professionnels et professionnelles salarié(e)s et des cadres du Québec (FPPSCQ-CSN).

Comte-Sponville, André. (2001). *Dictionnaire philosophique*, Paris, Presses Universitaires de France.

Landry, Simone. (2002). « Le harcèlement psychologique : du tabou à l'action » dans H. Dagenais (dir.), *Carrière et condition de vie des professeuses d'université. Nouvelle conjoncture, nouveaux enjeux*. Actes du colloque organisé par le Comité des femmes en milieu universitaire de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université, Montréal, FQPPU.

Todorov, Tzvetan. (1995). *La vie commune. Essai d'anthropologie générale*, Paris, Seuil.

Les nôtres dans l'actualité

L'Agent Pinot Noir fait enquête. Où sont-ils et que font-ils ?

::: Jean-Guy Sabourin

Jean-Marc Piotte (Science politique) et **Donna Mergler** (Sciences biologiques) ont été décorés du titre de *professeur émérite* par leur assemblée départementale et les instances de l'UQAM. Les deux professeurs se joignent ainsi à la dizaine de professeurs qui ont déjà reçu cet honneur. Félicitations !
[Note de la rédaction : *Pour la suite du monde*, numéro 36, avait souligné cet honneur.]

René Bernèche (Psychologie) est devenu tuteur du département de management de l'École des sciences de la gestion. Le spécialiste de la créativité aura du travail...

André Bédard (Théâtre) a donné sa bibliothèque au Théâtre du Gesù. En parlant de bibliothèque, que faites-vous de la vôtre ? Certains profs ont voulu donner la leur à la Bibliothèque de l'UQAM, mais l'institution répond qu'elle possède déjà tous ces livres. Les autres bibliothèques ne sont pas très friandes non plus. Des universités de pays sous-développées seraient intéressées mais personne ne veut payer le transport. Une professeure de linguistique a choisi d'offrir ses livres à ses étudiants de doctorat : grand succès. Avez-vous une meilleure idée ? N'oubliez pas que, dans dix ans, votre bibliothèque sera hors d'intérêt.

Jean-Marie Deporcq (Sciences de la gestion) arrive du Mexique et repart pour Bangkok et Ho Chi Minh pour un mois. Le chanceux, il parle thaï et possède un superbe appartement à Bangkok, qu'il loue parfois à ses amis.

André Dugas (Linguistique) a fait une intervention remarquée et à point sur l'alphabétisation au Québec à l'émission de Radio-Canada *Maison neuve à l'écoute...*

Ceux qui ont vécu leur enfance à la campagne y retournent souvent à leur retraite ; tandis que ceux qui ont été élevés en ville vont aussi à la campagne, mais pour quelques années seulement. C'est le cas de **Jean-Jacques Giguère** (Arts plastiques) qui, après avoir construit une grande maison et l'avoir habité pendant quinze ans, revient en ville pour de bon.

Le statut de professeur associé est reconnu par toutes les instances de l'UQAM. Pourtant, vous ne pouvez le faire inscrire sur votre carte d'identité. Il n'y a que *professeur à la retraite* de prévu. Quelle incongruité.

Si vous êtes parmi ceux qui ont mis sur pied programme, département, groupe de recherche, etc. dans des temps très anciens, vous pouvez constater dans le site de votre département le sort qui vous est accordé et vous pouvez le comparer à celui de la Danse par exemple. Consolez-vous, vous êtes sûrement dans la boîte scellée de la Grande Place que le recteur Pichette avait fait placer et sur le tableau du SPUQ. Mais l'*homo sapiens* n'a gardé que les os.

Le livre d'**Anne Legaré** (Science politique) *Le Québec, otage de ses alliés* continue à faire des vagues chez ceux qui tentent de comprendre le visage à trois faces politiques du Québec.

Si vous voulez communiquer à vos collègues des informations sur vous et vos intérêts, faites-nous le savoir : l'Agent Pinot Noir vous servira de haut-parleur. Écrivez à sabourin.jean-guy@uqam.ca.

L'Agent Pinot Noir : « toujours aux aguets »

Activité intergénérationnelle au Musée des beaux-arts de Montréal

::: Jacques-Albert Wallot

Le quatre novembre dernier, l'APR-UQAM, en collaboration avec le groupe UQAM Générations, organisait une activité intergénérationnelle au Musée des beaux-arts de Montréal. Il s'est agi de proposer aux membres de participer, avec leurs petits-enfants, à une activité double au musée, soit une activité d'appréciation esthétique dans un premier temps, laquelle fut suivie par une activité de création dans les ateliers du musée.

Ces deux activités étaient centrées sur le thème du portrait, en sculpture, à travers les âges. Quelques sculptures significatives et bustes de la collection permanente furent étudiés, par le biais de questionnaire esthétique, par deux jeunes animatrices professionnelles du musée. Il s'agissait donc d'une activité participative à laquelle petits-enfants et grands-parents pouvaient prendre part; répondre aux questions, questionner, nommer, décrire, comparer, proposer, commenter. Que représentait tel buste ou telle sculpture? Quelle était la matière utilisée et de quelle manière le portrait était-il rendu? Quand cette sculpture ou ce buste furent-ils réalisés et pourquoi?

Dans un deuxième temps, l'activité de création artistique a permis aux enfants et à leurs grands-parents de réaliser un buste avec de l'argile, selon les

consignes proposées par les animatrices, et avec une interprétation choisie par chaque participant. Selon son habitude, le musée a fourni les tabliers pour éviter le désagrément de créer sans craindre de se salir. Ces deux activités ont duré cinquante minutes chacune.

Ces activités intergénérationnelles présentent plusieurs avantages. Elles misent sur le rapport magique entre grands-parents et petits-enfants et veulent permettre à ces derniers de comprendre, à un premier niveau, dans le cadre d'une activité structurée, et à travers des thèmes choisis, des images significatives dans notre héritage artistique. Ces activités permettent également aux jeunes de se familiariser avec une institution culturelle très importante de Montréal.

Cette activité sera de nouveau offerte plus tard ce printemps, grâce à nos aimables collègues Louise Dupuy-Walker (APR-UQAM) et Cristina Lagüe (UQAM Générations).

Enfin, il importe de rappeler que les animatrices et animateurs du Musée sont, pour la plupart, de nos anciennes et anciens diplômés en arts visuels de l'UQAM, concentration éducation artistique.

Remerciements de Christiane Arsenault, récipiendaire de la bourse APR-UQAM pour 2006-2007

C'est avec beaucoup de plaisir que je me suis vue décerner la bourse APR-UQAM lors de la remise des bourses de la faculté des sciences humaines le mardi 23 janvier dernier.

Cette bourse récompense mes efforts au niveau scolaire, ce qui m'emplit d'une grande fierté puisque je suis loin d'être la seule à m'investir de cette façon. Alors que certains moments deviennent plus difficiles et m'amènent à remettre en question ma détermination, cette bourse constitue un appui symbolique de taille qui m'incite fortement à poursuivre mes efforts vers l'excellence.

Ainsi, même si la dimension financière est appréciable, cette bourse est également une marque de reconnaissance importante pour les étudiants qui tentent de faire de leur mieux. Votre générosité renouvelle ma motivation et je vous assure que les retombées d'un tel appui sont durables. Je souhaiterais donc vous remercier de tout coeur pour votre appui.

Michèle Febvre

::: Monique Lemieux

Après trois années passées en kinanthropologie comme professeure invitée, de 1971 à 1974, Michèle Febvre a connu le statut de chargée de cours au même département jusqu'en 1979, année de son embauche comme professeure au Regroupement théâtre et danse. Elle dirigera le programme du baccalauréat en danse de 1980 à 1983. Après deux ans d'absence pour compléter ses études de doctorat, elle sera tout au long de sa carrière très impliquée dans l'enseignement, la recherche et la direction pédagogique. Encore en 2004, elle dirigeait le programme de maîtrise. C'est seulement depuis 2005 qu'elle a pris sa retraite.

Q. À ce que je sache, il n'y a pas une longue tradition de formation en danse dans les universités. Est-ce que vous avez dû mener de rudes batailles pour promouvoir des programmes autonomes dans ce domaine ?

R. J'ai participé au développement de tous les programmes en danse et j'ai toujours senti de la part de l'UQAM un regard bienveillant sur le domaine ; on nous a appuyés et on a respecté notre démarche. Comme dans tous les domaines, la création de programmes est une démarche longue, coûteuse en énergie, mais il serait exagéré de dire qu'il a fallu se battre. Nous avons été les pionniers dans le monde francophone et les retombées ont été positives pour l'institution.

Q. Peut-on parler un peu du domaine qui a marqué et qui marque encore votre vie ? Quelle est la philosophie des programmes de formation en danse ?

R. Depuis les débuts, le programme de bacc a évolué bien entendu, mais en gardant toujours une bipolarité et un lien entre la pratique et la théorie. Le programme de premier cycle a un volet enseignement et un volet interprétation et création débutant tous deux par un tronc commun qui introduit aux diverses dimensions du programme : formation pratique, ateliers de composition, de répertoire, expérience de scène, cours en enseignement, en histoire et en esthétique de la danse, etc. C'est à partir de là que les étudiantes (en majorité féminines !) choisissent leur option.

À la maîtrise, les étudiants ont le choix entre un mémoire ou un mémoire création comme dans tous les programmes en arts de l'UQAM. Le doctorat s'inscrit dans un programme multidisciplinaire : le

Doctorat en étude et pratique des arts. Des séminaires communs situent d'emblée les participants à ce programme dans la transdisciplinarité.

Q. Il me semble que l'UQAM a fait sa marque dans la chorégraphie. Comment forme-t-on un chorégraphe ?

R. En effet, plusieurs des chorégraphes importants et reconnus internationalement sont passés par l'UQAM. Le rôle du professeur est de favoriser la compréhension des « matières » de la danse (le mouvement, le temps, l'espace, les regroupements) à travers des « travaux pratiques » qui seront observés, questionnés et discutés avec ouverture. Fournir des outils et développer le regard. Apprendre à travailler la forme car, contrairement au proverbe, il n'y a pas que l'intention qui compte.

Q. Vous dirigez encore des étudiants et étudiantes ?

R. Oui, je considère que la direction d'étudiants me garde alerte intellectuellement. J'en accepterai d'autres si l'on fait appel à moi, mais je n'ai pas l'intention d'en solliciter moi-même.

Q. Est-ce qu'il y a des problèmes à diriger des étudiants quand on ne fait plus partie d'un département ?

R. Il y a une logistique à régler : je rencontre les étudiants à domicile ou dans les studios, ce n'est pas un trop grand problème. Le problème est l'absence de reconnaissance de l'institution pour le travail accompli. Il n'est pas normal, par exemple, qu'on fasse partie de comités d'évaluation sans être rémunéré ou que ce soit le département qui doive se débrouiller pour trouver un peu d'argent. Notre association ne pourrait-elle se pencher sur cette question ?

M. L. Oui, ça fait partie des suivis sur le protocole entre l'APR et l'UQAM.

Q. Quels sont les autres projets dans lesquels vous êtes impliquée ?

R. Je suis très impliquée en accompagnement de création auprès des chorégraphes. Quand on fait appel à moi, j'accepte avec plaisir ce rôle d'accompagnatrice. En outre, je suis présidente du comité *danse* au Conseil des arts de Montréal. Je suis donc aux premières loges pour suivre l'effervescence du milieu dans le domaine de la danse. Ces activités de bénévolat me maintiennent très présente dans le domaine.

Q. Avez-vous d'autres projets pour le futur ?

R. Pas encore : ma situation de retraitée est récente, et les dernières années de ma carrière ont coïncidé avec des maladies et des décès dans mon entourage immédiat. J'ai dû voyager beaucoup pour apporter le soutien nécessaire à mes proches et je n'ai pas eu beaucoup de temps pour penser à moi.

Q. À l'heure actuelle, quelle est votre perception de la retraite ?

R. J'apprécie tout particulièrement la liberté qui accompagne cette situation nouvelle, les moments de détente, le fait de pouvoir avoir du temps à consacrer aux amis. Je suis encore à l'étape où je savoure tout ceci.

*

Selon les personnes, la période de transition entre le travail et la retraite peut durer quelques mois ou plusieurs années. Il n'y a pas de règles, mais on souhaite à tous et à toutes une transition harmonieuse vers un mode de vie qui correspond aux souhaits de la personne. Michèle Febvre dégage cette impression de bien-être. En plus d'avoir l'occasion de jouer un rôle valorisant auprès des jeunes avec tout le poids de son expérience, elle continue elle-même d'évoluer à travers ses activités de spectatrice et même, dans certains cas, de participante dans des projets de création. Continuer à faire ce qu'on aime sans obligations ni contraintes autres que celles qu'on se donne, n'est-ce pas un état de vie enviable ?

Reconnaisances et honneurs

::: Monique Lemieux

Notre collègue **Suzanne Lemerise**, professeure associée à l'École des arts visuels et médiatiques de l'UQAM, a publié récemment *Du dessin aux arts plastiques — l'héritage moderniste d'Irène Senécal*, Presses de l'Université du Québec, Québec, 2006.

Le volume est accompagné d'un CD qui compte plus de 275 images documentaires et des travaux d'élèves entre 1930 et 1960. Nul doute qu'il saura inspirer les chercheurs et chercheuses du domaine.

Il n'est pas dans nos habitudes de signaler les ouvrages de collègues non retraités, mais une fois n'est pas coutume.

Brenda Dunn-Lardeau et **Johanne Biron** (éditrices) ont récemment publié *Le livre médiéval et humaniste dans les Collections de l'UQAM*, Actes de la première Journée d'études sur les livres anciens, suivis du catalogue de l'exposition *L'Humanisme et les imprimeurs français au XVI^e siècle*, Université du Québec à Montréal, Le Centre Figura, n° 15, 2006, 206 pages.

Les auteures espèrent, en faisant connaître cette collection et en suscitant des recherches sur son contenu, susciter des dons de livres rares de la part des collègues retraités.

Rembourser la dette publique : la pire des hypothèses

::: Louis Gill

Comme vous le savez peut-être, j'ai publié en novembre dernier un livre intitulé *Rembourser la dette publique : la pire des hypothèses*. À l'invitation d'UQAM Générations, j'ai donné une conférence sur ce sujet le 1^{er} mars dernier à l'auditorium de la Grande Bibliothèque. Le titre de la conférence : *La dette de l'État est-elle un investissement ?* La conférence a été suivie d'une période de discussion. Le texte qui suit résume les grands thèmes dont le livre traite.

Mon point de départ est que le débat public sur l'opportunité de rembourser la dette est grevé d'un lourd handicap en raison de la complexité de la question et de ce que l'absence de connaissances au sein de la population quant à ses aspects techniques donne aux dirigeants politiques et aux « experts » un avantage décisif dans la défense de leur point de vue. Si l'un des objectifs du livre, comme son titre le suggère, est de soutenir un point de vue tranché sur la question, opposé à celui qu'on tente à grands renforts de démagogie et de désinformation d'inculquer à l'opinion publique, il vise tout autant à aider le plus de gens possible à faire connaissance avec le monde peu accueillant de la dette publique et à avancer dans la compréhension des fondements du problème, condition *sine qua non* du débat démocratique.

Saviez-vous que la dette du Canada s'élevait à plus de 100 % du produit intérieur brut (PIB) au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, et que ce rapport avait chuté à moins de 20 % trente ans plus tard, sans aucun remboursement, par le seul effet d'une croissance du PIB plus rapide que celle de la dette ? Saviez-

vous aussi que les sommes engagées dans la réduction de la dette sont largement supérieures aux économies d'intérêts réalisées grâce à ces remboursements, et qu'elles se soldent par un coût énorme en ressources qui pourraient et devraient plutôt être destinées à des usages sociaux ?

À partir de ces constats et de bien d'autres, j'en tire la conclusion que le prétendu conflit entre les générations qui proviendrait de la dette est un leurre, et que si un tel conflit devait exister, il serait bien davantage la conséquence du gaspillage de ressources investies dans le remboursement de la dette. Le meilleur legs à laisser aux générations futures et la meilleure dotation à offrir à la génération actuelle ne sont-ils pas les investissements en santé et en éducation, qui sont la base de la richesse actuelle et future ?

Le livre met également en garde contre l'alarmisme des « lucides », qui nous annoncent les pires scénarios d'avenir, et lève le voile sur certaines faces cachées de la dette, comme la transformation par la comptabilité gouvernementale de la « bonne dette » (découlant de l'acquisition de biens durables) en « mauvaise dette », découlant des déficits budgétaires passés attribués à des excès de « dépenses d'épicerie ». Il met en évidence les liens étroits entre la croissance de la dette publique et le développement et le renforcement des marchés financiers et montre comment la dette publique sert d'autant mieux ces derniers qu'elle est un puissant levier de l'austérité budgétaire, de la réduction des services publics et de la privatisation du patrimoine collectif.